

Subvention au Sport Bisontin de Haut Niveau - Saison 1995/1996 - «Contrats d'objectifs - Sports collectifs» - Deuxième Répartition - Actualisation

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis 1986, le Conseil Municipal alloue, à chaque saison sportive, une subvention aux Clubs Bisontins de Sports évoluant en Division Nationale.

Cette aide a contribué au développement du sport bisontin et a renforcé l'image sportive de la Ville.

Lors de sa séance du 24 mai 1993, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la mensualisation des «contrats d'objectifs - Sports collectifs».

Pour la saison 1995-1996, des acomptes mensuels, calculés à partir d'une somme plancher sont versés aux clubs concernés (délibération du Conseil Municipal du 15 mai 1995).

La Commission Municipale des Sports, réunie le 8 mars 1996 propose que les clubs désignés ci-après bénéficient du solde de cette aide pour la seconde moitié de la saison 1995/1996, conformément aux principes contenus dans les contrats d'objectifs approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 5 février 1990.

Sports Collectifs

Clubs	Niveau	Discipline	Montant
ESB «F»	Nationale 1	Hand-Ball	23 754 F
BRC Football	CN1	Football	143 254 F
Besançon Basket Comté	Pro A	Basket-Ball	325 004 F
BHC	Nationale 2	Hockey sur glace	6 502 F
ESB «M»	D. 2	Hand-Ball	76 127 F
ASQP Volley-Ball	Nationale 2	Volley-Ball	16 252 F
Total			590 893 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et en cas d'accord, à décider de financer cette dépense sur le Budget Primitif 1996, chapitre 92.251.65748 - 090012 - Code service 20300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 30 avril 1996.